proportionnée aux versements faits par lui jusqu'au moment où il est tombé malade, le projet de la commission y ajoute à titre de don national une somme qui, si le règlement d'administration publique est bien rédigé, complétera la pension au chiffre qu'elle aurait atteint à l'âge primitivement fixé pour la retraite, ce chiffre ne pouvant en aucun cas dépasser six cents francs.

« Ce n'est pas une aumône que nous sollicitons de l'Etat, dit dans son rapport M. Hippolyte Maze, c'est une récompense. Nous sommes placés ici non sur le terrain de l'*assistance*, mais sur celui de la *prévoyance*. En améliorant le sort de quelques infortunés qui auront déjà fait preuve de sagesse et d'économie, nous voulons attirer le plus grand nombre possible de travailleurs vers une institution moralisatrice, vers un instrument d'ordre public et de paix sociale. »

On ne saurait trop encourager de pareilles intentions. Telles sont, en effet, les bases sur lesquelles doit s'appuyer le législateur, soucieux de la dignité morale en même temps que du sort matériel des citoyens que l'âge ou la maladie empêche de suffire à leurs propres besoins.

« Aide-toi, le Ciel t'aidera ! » a dit un moraliste, que le gouvernement républicain proscrit des écoles pour remplacer sa Bible par les manuels de MM Steeg, Compayré et Paul Bert. M. H. Maze n'aurait pu sans danger invoquer devant la Chambre actuelle l'autorité du Christ. Il s'est rabattu sur celle de M. Thiers. Voici la citation qu'il emprunte à un rapport sur la même question, présenté à l'Assemblée législative le 26 janvier 1850 par l'homme d'Etat qui, jusqu'à la mort de M. Gambetta, passait pour le principal fondateur de la République

« Que la société s'efforce, dans des cas accidentels, de secourir l'homme valide, c'est un noble soin à imposer à sa prévoyance, à demander à sa vertu. Mais, hors ces cas exceptionnels, la société qui voudrait, à quelque degré que ce fût, se charger du sort d'une partie de ses membres, en ferait des oisifs, des turbulents, des factieux aux dépens de tous les citoyens laborieux et paisibles, auxquels le même privilège ne s'appliquerait pas. Elle périrait sous la ruine financière et la violence des factieux encouragés par l'oisiveté. Une partie des citoyens, et la meilleure, paierait de ses sueurs les loisirs de ceux qui bouleverseraient le pays et contribueraient à le plonger dans la misère. »

Comme on le voit, c'est la même pensée exprimée sous une forme beaucoup moins concise et frappante, mais plus laïque, ce qui, pour nos gouvernants, fait amplement compensation.

« Aidez-vous, la société vous aidera ! » pourrait-on donner pour devise à la Caisse de retraites de la vieillesse, si l'on ne craignait de rester encore trop près du texte évangélique. Sans doute on ne laissera pas mourir de faim l'ouvrier imprévoyant qui, devenu incapable de travailler en sera réduit à tendre la main; mais celui qui, dans la force de l'âge et de la santé, s'est montré économe et prévoyant autant que laborieux, celui-là seul peut légitimement demander qu'on lui épargne les formes humiliantes de l'assistance publique. Il a prélevé chaque année sur son salaire une somme dont il espérait que les intérêts accumulés permettraient à sa vieillesse un repos honoré; une blessure, un accident, une maladie grave viennent prématurément rendre ses efforts impuissants; il ne saurait équitablement être assimilé aux fainéants et aux débauchés. Lorsque la société lui vient en aide, elle ne lui fait pas l'aumône, elle lui donne, selon l'expression de M. Maze, une récompense; comme, ajouterons-nous, comme elle récompense le bon soldat tombé blessé sur le champ de bataille.

La dotation de dix millions demandée par la commission pour permettre à la Caisse de retraites de la vieillesse de faire face à la bonification des pensions liquidées prématurément, conformément à l'article 4 du projet de loi, sera donc de l'argent utilement employé, puisqu'il profitera tout à la fois aux citoyens en faveur desquels on l'accorde et à la société qui la donne. Les premiers y gagneront d'être à l'abri, quoi qu'il arrive, des souffrances de la misère et des humiliations de l'aumône. La seconde, de diminuer, par une faible subvention à l'épargne, les sommes beaucoup plus considérables que lui coûterait la mendicité.

Encore ce bénéfice, si réel qu'il soit, doit-il être considéré comme insignifiant comparé à l'avantage pour une nation de remplacer les mendiants par des citoyens rangés, ayant la dignité morale que donne la conscience du devoir accompli.

Et puisqu'il s'agit d'instituer des *Invalides du travail*, il est rationnel d'imiter ce que Napoléon Ier a fait pour les *Invalides de la guerre*. Voulant honorer ses vieux compagnons d'armes, l'idée ne lui est pas venue de traiter les bons soldats comme les mauvais. Il a créé un établissement où, en associant leurs modestes pensions de retraite et à l'aide d'une subvention, un certain nombre d'anciens militaires infirmes, choisis parmi les meilleurs et les plus méritants, peuvent augmenter un peu leur bien-être tout en portant un uniforme qui les désigne au respect de la foule. Il ne s'agit pas là non plus d'une aumône, mais d'une récompense.

L'institution des Invalides de la guerre a pour but de servir d'encouragement aux vertus militaires. L'institution des Invalides du travail doit stimuler de même les vertus civiles, l'activité laborieuse, l'ordre et l'économie.

R. DE LAVALLÉE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier.*)

NOUVELLES DIVERSES

L'élection de Lyon

Lyon, 14 janv.

Elections législatives de la deuxième circonscription du Rhône (scrutin de ballotage).

Inscrits. . .	20,560
Votants. . .	11,905
MM. Crialou, radical. .	4,969 voix (élu)
Guillamou, républic.	3,799 »
Le Maire, conservat.	2,757 »
Divers . .	180

Tirard et Léon Say

Paris, 14 janv.

On nous assure que M. Léon Say a eu, depuis la mort de M. Gambetta, un entretien avec M. Tirard au sujet du triste état de nos affaires financières. M. Léon Say aurait apporté à M. Tirard les vœux de la haute banque et M. Tirard aurait été prié de les transmettre à M. Grévy.

ÉTRANGER

Préparatifs de guerre en Orient

Paris, 14 janv.

Les nouvelles de Sofia (en Roumélie orientale), confirment les préparatifs d'un soulèvement prochain de la population musulmane montagnarde.

Plusieurs caisses de fusils (Henri Martiny) ont été envoyées par le comité de la jeune Turque, de Constantinople, au sous-comité de Philipopoli.

Elles ont été saisies par le gouvernement turc mélioto.

On affirme que les troupes Turques sont massées clandestinement le long de la frontière de la Roumélie orientale.

Les chrétiens alarmés se préparent à la défense prévoyant des troubles sérieux.

La question égyptienne

Rome, 14 janvier.

On télégraphie de Londres à l'*Agence Stéfani*, que les ambassadeurs anglais près les grandes puissances, ont reçu hier l'ordre de communiquer aux gouvernements près desquels ils sont accrédités, la note déjà transmise à la Porte relativement à la question égyptienne.

Suivant un télégramme de Berlin adressé à la même agence, l'on prévoit qu'un échange d'idées aura lieu entre l'Autriche et l'Allemagne, l'Italie et la Russie, au sujet de la note communiquée par l'Angleterre sur la question égyptienne, ce qui abontira probablement à l'envoi d'une réponse identique favorable.

Les arrestations à Dublin

Dublin, 14 janv.

Les dix huit individus arrêtés récemment et renvoyés devant la cour d'assises de Dublin, sous l'inculpation d'association ayant pour but l'assassinat, sont soupçonnés d'avoir participé au double meurtre de lord Cavendish et de M. Burke.

Une grande agitation règne dans la ville.

On opère des perquisitions dans les lieux publics, mais on n'a pas fait d'autres arrestations.

Le départ de M. Gladstone

Londres, 14 janvier.

L'état de santé de M. Gladstone continue de s'améliorer. Le chef du ministère anglais a pu quitter la chambre aujourd'hui, il se dispose à partir mardi pour le continent.

L'Empereur Guillaume

Berlin, 14 janvier.

L'Empereur a présidé aujourd'hui une fête en l'honneur des nouveaux chevaliers qui ont reçu l'ordre de la croix de fer.

Il assistera dans la soirée à un dîner de gala auquel 770 chevaliers sont invités.

Incendie d'un cirque en Pologne

Berdipatbess (Pologne russe), 14 jan.

Dans la nuit du 13 au 14, le cirque a brûlé. 300 personnes ont péri.

Les députés Alsaciens

Berlin, 14 janvier.

Aucun député alsacien n'a fait partie de la députation qui a présenté à l'empereur les remerciements du Reichstag pour les secours accordés aux inondés.

COMICE AGRICOLE DE LILLE

Séance du 10 janvier 1883

Présidence de M. BAUCARNE.

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, après l'Obit célébré à St-Maurice pour les Membres décédés en 1882.—Le procès, verbal est lu et adopté.

M. Bonnier fait la double proposition suivante : Il demande que les paroles si sympathiques et si encourageantes qui vient de prononcer M. le Doyen de St-Maurice, en présence de l'agriculture en détresse, soient insérées dans les publications et que le Comice, en témoignage de reconnaissance, inscrive M. l'abbé Lasne au nombre des Membres honoraires.

Cette double proposition est adoptée.

Il est déposé :

1° Une note sur les expériences d'inoculations préventives de la peripneumonie faites récemment par M. Pasteur. Elle est renvoyée à l'examen de M. Vittu.

2° Une demande relative à une conférence agricole que se proposerait de faire, à Lille, en mars, M. Jules Sévèrin, agriculteur, à Santin, près de Péronne, sur le libre échange et de ses conséquences au point de vue de la crise agricole. Cette demande sera soumise à l'appréciation du bureau.

Graines de betteraves

Au nom de M. Ladureau, il est donné lecture du rapport de la Commission chargée par le Comice d'étudier la condition de vente de la graine de betteraves ; en voici la conclusion :

« Pour être réputées de bonne qualité loyale et marchande, les graines de betteraves doivent lever dans la proportion de 85 0/0 au minimum, et donner au moins 120 germes pour cent graines. Quand les graines ne présentent pas ces caractères, elles ne seront plus considérées comme loyales et marchandes, et devront faire l'objet d'une stipulation spéciale. »

M. Collette, d'Allennes-lez-Seclin, insiste vivement sur la nécessité de bien choisir ses graines, car de ce choix dépend le résultat des cultures. Il désire que cette question reste à l'ordre du jour, se réservant de la développer.

Concours agricoles.

M. Hellin lit le rapport de la Commission qui avait été chargée d'examiner les changements votés par le Conseil général dans l'organisation des concours.

Après avoir analysé le rapport présenté au Conseil général par M. Macarez, M. Hellin énumère les inconvénients du projet adopté, et conclut en disant qu'il vaudrait mieux encourager davantage les concours d'arrondissement, en stipulant *que ces concours devront avoir lieu dans les divers cantons.* — Les programmes pourraient être soumis à une Commission du Conseil général. — On supprimerait complètement les primes accordées à l'espèce chevaline, en laissant à la charge du département ces sortes de récompenses ; il demande en terminant, de transmettre le présent rapport à toutes les sociétés agricoles du département, en leur demandant leur avis, ainsi qu'à tous les membres du Conseil général.

Ce rapport est adopté après quelques modifications de forme proposées par MM. Bonnier et Vallet-Roger.

Beurres de Flandre

M. Renouard fait observer que dans le programme du Concours général qui se tiendra à Paris, en février, au Palais de l'industrie, les beurres de Flandre ne figurent plus. Les deux premières classes comprennent les beurres de Normandie et de Bretagne, et la 3e classe les beurres de provenances diverses. Il croit qu'il y a là une lacune; les beurres de Flandre sont réputés dans toute la région du Nord comme équivalents des meilleurs beurres de France.

Le Comice s'associe à cette réclamation et décide qu'il en sera écrit à M. le ministre de l'agriculture.

Inondation de la Marcq. — Régime des eaux

M. Butin dépose la délibération de la Commission sur les causes de l'inondation de la Marcq, et du régime des eaux, qui s'est réunie le 3 janvier. Elle s'ajourne jusqu'au prochain retour de M. le comte de Montalembert, qui possède de nombreux documents sur cette importante question.

La séance est levée à une heure et demie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

On nous communique l'avis suivant :

« Les personnes qui ont bien voulu se charger du placement des billets pour le concert donné hier au soir à l'Hippodrome, au profit des Ecoles libres, sont priées d'en verser le prix chez M. Wibaux-Mulliez, rue de la Fosse-aux-Chênes.

LE CONCERT DE L'HIPPODROME. — La soirée d'hier m'a réconcilié avec les concerts. J'avoue franchement qu'il me laissent en général assez indifférent. On y entend souvent, il est vrai, de la bonne musique, mais le spectacle est si haché, que l'enthousiasme fait presque toujours défaut. C'est froid, c'est correct, c'est savant..... mais c'est ennuyeux.

Hier au soir, à l'hippodrome, rien de pareil. Il circulait dans la foule immense qui emplissait la salle je ne sais quel courant de chaleur, d'entraînement, d'enthousiasme pour le but de la réunion, que les plus froids, les moins impressionnables se sentaient pénétrés par cet air ambiant et ne lui résistaient pas.

A huit heures, la salle était pleine. Les stalles d'orchestre étaient littéralement prises d'assaut par tout ce que Roubaix compte de société élégante. Des galeries supérieures, le coup d'œil était délicieux. Beaucoup de toilettes noires, pailletées de jais, avec appliques de dentelles, relevées de roses ou d'œillets rouges.

Sur ce fond sévère, les jeunes filles, presque toutes en robes blanches, paille ou crème ; des roses thé ou des lilas blancs dans les cheveux et piqués au corsage, jetaient une note gaie, discordante et originale, qui donnait à l'ensemble l'aspect d'un tableau d'Urgell, le peintre des couleurs richement combinées et *contrastées*.

Aux galeries supérieures, la foule n'est pas moins considérable et moins enthousiaste. Tout ce monde, riches et pauvres, fabricants et ouvriers veulent assurer à leurs enfants un enseignement chrétien et français; aussi tout le monde est il de la fête, et, dans l'aumônière des délicieux bébés qui vendent des programmes, les gros sous tombent à côté des pièces d'or, pour assurer l'œuvre de délivrance

∴

Quant au concert, il a été digne de la salle et il a dépassé les promesses du programme, dont je ne saurai pas l'ordre dans ce compte rendu, afin d'éviter des redites.

Dans la romance des *Contes d'Hoffmann*, dans le grand air de la *Reine de Saba*, dans *les Saisons*, dans le duo de *Mireille* avec M. Charpentier, dans la *Habanera de Carmen*—qu'elle a gracieusement ajouté au programme, pour répondre à la demande de tous —Mlle Lemaître a soulevé l'enthousiasme de la salle, par sa voix large, harmonieuse, souple, par sa connaissance du génie musical de chacun des maîtres, par le fini, la pureté de l'émission et la délicatesse de son jeu

Mlle Lemaître est, croyons-nous, une élève de Faure, élève qui fait honneur à son maître.

Elle a été soutenue par un accompagnateur habile.

Notons un superbe bouquet de lilas et de roses qui lui a été offert au nom de la commission.

∴

M. Charpentier a chanté le grand air du *Pardon de Ploërmel*, le grand air d'*Hérodiade* et les *Myrthes*, en artiste consommé.

Sa voix, merveilleusement barytonée, a des inflexions chaudes et vibrantes qui s'étendent du registre grave de la basse chantante aux notes élevées du ténor. L'artiste chante avec goût, avec méthode. Il a dû, après le grand air d'*Hérodiade*, chanter les *Myrthes*, pour satisfaire aux exigences de la salle ravie.

M. Stupuis fils tenait le piano avec une sûreté de doigté, qui n'a pas peu contribué à mettre en relief les qualités éminentes du chanteur.

∴

M. Jacobs donne avec son violoncelle toutes les illusions d'un chant humain. Il obtient des vibrations d'un pathétique, d'un *vivant* tel, que l'illusion est complète. Sous son merveilleux archet les cordes s'animent, souffrent, rient, pleurent, les sons s'échappent éclatants guerriers ou murmurants, étouffés, comme un soupir comme un mot d'amour.

M. Jacobs est certainement un artiste hors de pair, et le Conservatoire de Paris l'enverrait, avec raison, au Conservatoire de Bruxelles.

∴

M. Louis Gauthier, élève du Conservatoire de Paris, a dit très délicatement et avec beaucoup de distinction, quelques-uns de ces monologues qui ont été, l'hiver dernier, l'un des grands succès des salons parisiens.

∴

Mais où l'enthousiasme de la salle n'a plus connu de borne, c'est lorsqu'on a vu s'avancer sur la scène le chœur des dames Roubaisiennes, venant de chanter la *Charite*, de Rossini.

Rien n'avait été abandonné au hasard; les plus chaudes félicitations sont dues à l'organisateur de cette société chorale improvisée. Le bataillon sacré a pris place sur la scène, avec une crânerie et un ordre presque militaires.

Les toilettes avaient certainement été fixées d'avance, car leurs mille couleurs se confondaient dans un tout d'une harmonie suave.

L'exécution a été admirable. Pour fixer ici l'impression produite sur l'auditoire, il faudrait épuiser toutes les formules laudatives, et nous serions encore bien au-dessous de la vérité.

Mme Boulenger a chanté les soli. Un peu émue aux premières notes, l'artiste a bientôt vaincu la femme, et sa voix donce, fraiche, flexible, nuancée, a pris une assurance qui a déterminé une explosion d'enthousiasme.

Tout le monde applaudissait. Et dans les coulisses, les commissaires, subjugués comme le public, battaient des mains.

Ces chœurs étaient conduits par M. Ferdinand Bulteau avec sûreté, précision, netteté et autorité.

Il a fallu que ces dames reviusent, et chantassent de nouveau cette admirable musique de la « *Charité* », de la charité pour qui elles affrontaient les planches avec un courage dont il faut leur savoir gré.

Nouvelle ovation lorsqu'elles sont rentrées dans la salle, surtout pour Mme Boulenger.

∴

La Marche aux Flambeaux, de Meyerbeer, a trouvé, dans la musique de Wattrelos, des interprètes dignes de cette page magistrale, dont les nombreuses difficultés exigent des exécutants de la plus grande valeur.

Une superbe couronne a été offerte au chef de cette excellente société.

∴

La Danse macabre, qui est à la musique ce que les *Fleurs du mal* sont à la poésie ; et la fantaisie sur le *Freyschutz*, et *Obéron*, qui semble un chant perdu dans les bois, ont été supérieurement joués sur le piano par Mmes Armand Masson, Georges Heindryckx, Léon Motte et Mademoiselle Marie Valentin, qui ont trouvé dans le premier morceau des effets d'une puissance tragique saisissante, et dans le second un parfum de poésie, dont la douceur et le mysticisme ressemblaient au chant d'une légende poétique d'Ossian.

∴

Nous avons voulu réserver une place à part à Mme Armand Masson, qui a vaillamment secondé M. Jacobs, en lui prêtant le concours d'un talent dont l'éloge n'est plus à faire

∴

Voilà la part du bien. Quant aux critiques, cherchez.... et vous n'en trouverez pas une seule de possible. Tout avait été si bien prévu par les organisateurs, que non-seulement le plus petit ennui ne s'est pas produit, mais que tout le monde a été surpris que, dans une organisation aussi compliquée, les plus infimes détails aient été aussi bien réglés que les grandes lignes.

Au point de vue moral, ces grandes assises de la charité rapprochent et confondent toutes les classes dans un sentiment de solidarité chrétienne.

La journée a été bonne pour tout le monde et surtout pour les enfants, dont on essaye, mais en vain, de ravir l'âme à Dieu !

C'était la fête des enfants.... et des mères chrétiennes !

PIERRE SALVAT.

∴

P.-S. — Nous recevons la lettre et la poésie suivantes, dont les vers énergiques, puissants et bien frappés, expriment des pensées viriles, et montrent, que le cœur des femmes est capable, à certaines heures, de toutes les énergies :

Monsieur le Rédacteur,

« La charité », dont nous avons entendu hier soir la sublime et magnifique expression, ne vous semble-t-elle pas appeler, de notre part, plus qu'un remerciement banal ?

Souffrez qu'un cœur français essaie d'acquitter ici même sa dette de reconnaissance, en se faisant près de vos lecteurs l'interprète du sentiment général.

Veuillez croire, cher Monsieur, à tous mes meilleurs sentiments.

Une mère chrétienne.

Honneur soit à vous tous, dont le vaillant effort
Du jeune âge en péril veut préserver le sort!
Il faut au pauvre aussi qu'on épargne l'outrage
D'arracher à ses fils le céleste héritage;
Et d'une noble ardeur, tous vos cœurs enflammés
Assurent le respect des saintes libertés.
Oh! riches, vos trésors, ouvriers! votre obole,
Vous en retrouverez l'immortelle auréole.
Déjà de l'indigent vous assurez le pain,
Le proscrit de l'école aujourd'hui tend la main,
Et le Ciel a béni votre compatissance
Car l'enfant menacé... c'est l'enfant de la France.

∴

Oui, ces âmes d'enfants, et leur foi, et leur cœur,
Ils veulent tout ravir ; et leur sombre fureur
Interdit la prière à la voix innocente.
C'est peu d'un hécatombe à leur rage impudente,
Il faut que nul n'échappe au satanique vœu.
« Arrachons-leur le Christ, élevons les sans Dieu »
« Faisons la France athée... » Et la secte en furie
Décrète de l'enfant la liberté ravie.
Imprudents êtes vous! de la divine loi
Les préceptes sauveurs dérobés à la foi
Laissent ouvert l'abîme au peuple en décadence.
Si c'est là ton destin ! voile-toi, pauvre France !

∴

Si l'intrépide mère, aux serres d'un vautour
De la force captive, avait vu son amour
Impuissant enchaîné; du fruit de ses entrailles
Contemplant le supplice, à quelles représailles
Ne se fût pas livré son cœur au désespoir?
Mais, non ! Gardons plutôt un invincible espoir;
Un rayon protecteur soudain perce la nue
La douce charité, parmi nous descendue,
Nous rendra notre Christ! Et la FRÈRE et la SŒUR,
D'un noble dévouement reprenant le labeur,
De vertu, de savoir ornant la tendre enfance,
Rendront, avec ses fils, des soldats à la FRANCE.

LES PRIÈRES PUBLIQUES. — L'administration municipale et la majorité du Conseil ont saisi l'occasion des prières publiques pour témoigner au bon Dieu leur parfait dédain. Elles se sont abstenues en masse. C'était un membre de la minorité, l'honorable M. Pennel-Wattine qui marchait en tête du cortège, ayant à sa droite, M. le Président du Tribunal de Commerce. Les quatre autres conseillers de la droite venaient ensuite. Le Tribunal et la Chambre de commerce étaient au grand complet.

La plupart de leurs membres n'avaient cependant pas reçu d'invitation de la Mairie qui, manquant à tout les précédents, n'avait pas convoqué davantage les officiers de la réserve et de la territoriale. Quelques-uns seulement avertis tardivement par le journal, étaient venus.

Il est évident qu'à l'hôtel de ville on a obéi à un mot d'ordre envoyé à toutes les municipalités.

On veut obtenir du Parlement la suppression des prières publiques et en attendant, on s'efforce de leur donner le moins d'éclat possible.

Nos républicains radicaux ont une bien singulière façon de comprendre et de pratiquer les lois constitutionnels de la République.

PATENTES. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Roubaix, donne avis que les matrices des patentes rédigées pour l'établissement des rôles de 1883, sont déposées à la Mairie; et que, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations. »

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Par arrêté de M. le Maire, rendu sur la proposition de M. le directeur de l'école de musique, MM. Auguste Jourdeuil fils et Alphonse Vaissier, sont nommés membres de la commission de l'Académie de musique.

Le premier remplace M. J. Bossut-Pilchon, démissionnaire.

UN CONCERT DE BIENFAISANCE. — On se rappelle que le 8 janvier dernier, un ouvrier grais seur du tissage de MM. Florimond Cauchies et Cie, a été accidentellement tué dans l'établissement.

Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui que M. Florimond Cauchies et ses amis, organisent un grand concert vocal et instrumental, pour venir en aide à la veuve et aux enfants de la victime.

Une partie de l'exécution du concert est confiée à la *Concordia* et à la société chorale l'*Avenir*.

Plusieurs artistes de mérite prêteront également leur concours.

Le concert aura lieu le dimanche 28 janvier. Il sera donné dans le local de la *Concordia*, chez Mme veuve Petit, rue de Lannoy.

Le prix d'entrée est fixé à *un franc*. On peut se procurer des cartes à l'avance.

Nous félicitons vivement M. Florimond Cauchies et les artistes qui se dévouent à cette œuvre de bienfaisance; tout le monde à Roubaix voudra y contribuer.

ACTE DE COURAGE — Dernièrement, dans la rue Neuve, une vieille femme allait être renversée par le car à vapeur, venant de Lille, lorsqu'un jeune homme, M. Eugène Chattelain, se porta vivement à son secours.

Nous adressons à ce courageux citoyen, nos plus vives félicitations.

UNE RECTIFICATION. — Le nommé Bernard Derose, sabotier à Mouveaux, nous écrit pour nous dire qu'il n'est pas l'auteur du vol dernièrement commis chez M. Wacquet. L'individu inculpé dans cette affaire est Jules Roose, ouvrier chez M. Wacquet.

ACCIDENT. — La nuit dernière, vers onze heures et demie, le nommé Pollet, demeurant rue des Longues-Haies, s'est cassé accidentellement la jambe, en rentrant chez lui.

TOURCOING

PRIÈRES PUBLIQUES. — A l'occasion des prières publiques, les convocations d'usage ont été adressées par le Maire.

Le cortège, à la tête duquel marchaient M. le Maire et M. le président du tribunal de commerce, est arrivé vers onze heures et demie à l'église Saint Christophe.

Nous avons remarqué, parmi les assistants tous les membres de l'administration municipal, la plupart des conseillers, le tribunal et la chambre de commerce, MM. les juges de paix, et les divers fonctionnaires relevant de l'administration.

ERREUR DE NOM. — Nous annonçions dernièrement qu'un nommé Lenoulre avait été condamné par le tribunal correctionnel de Lille, à treize mois de prison pour vol de laine chez M. Lorthiois, filateur, rue de Guisne, et que le sieur Philippe avait été acquitté.

Ce complice ne s'appelle point Philippe, mais Flipo. C'est le même Flipo qui a été arrêté à Roubaix et au domicile duquel on a découvert des masques qui ont fait supposer qu'il avait trempé dans l'affaire de Marcq.

Ce Flipo est un véritable coquin. Il a commis plusieurs vols en France et en Belgique, et on est porté à croire qu'il est un des voleurs qui ont pillé la chapelle de la Marlière.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Ce matin, vers 7 heures, un commencement d'incendie a eu lieu chez le sieur Martial Pronvost, cabaretier et lamier, rue de la Mairie. Le feu a pris dans l'atelier. La faute en est à un jeune apprenti, qui, après avoir allumé un bec de gaz, a laissé tomber sur un métier, le papier encore enflammé dont il s'était servi. Le feu a été assez rapidement éteint, mais les dégâts s'élèvent néanmoins à 300 francs. Il y a assurance.

ARRESTATION.—La police a arrêté hier à midi une femme qui venait de voler une certaine quantité de marchandises à l'Epicerie Parisienne au coin de la rue Nationale et de la Grande-Place.

EXPULSÉS. — La nuit dernière, on a amené à la prison municipale de Tourcoing quatre expulsés, qui ont été dirigés ce matin sur la frontière. Ce sont :

1° Léon Declercq, 58 ans, journalier, né à Goster;

2° Henri Selinder, 18 ans, mineur, né à Flechin;

3° François Godislabois, 20 ans, journalier, né à Lerrenis;

4° Constant Tbonet, 55 ans, journalier, né à Grezdaisou.

LILLE

PRIÈRES PUBLIQUES. — Les prières publiques ont été dites hier à midi à l'église St-Maurice avec le cérémonial accoutumé.

M. le préfet du Nord, plusieurs conseillers de préfecture, tous les officiers de la garnison, le procureur de la République, les présidents des tribunaux et les membres du parquet y assistaient.

Deux piquets en armes formaient la haie dans l'église.

La musique du 43e a joué plusieurs morceaux pendant la messe

LES SAUVETEURS DU NORD.— La Société des Sauveteurs du Nord a tenu hier sa réunion trimestrielle et a renouvelé son bureau de la manière suivante :

Président, M. Lebon.
Vice président, M. Bonte.
Secrétaire, M. Victor Driez

COUPS ET BLESSURES. — Hier, vers dix heures du soir, un soldat effrayé, dit-on, par l'arrivée d'une patrouille, se sauva de la rue des Etaques, actuellement interdite aux troupes.

Dans sa précipitation, il bouscula une femme qui traversait la rue. Il fut aussitôt assailli par une troupe de vauriens qui le jetèrent sur le sol et le frappèrent à coups redoublés.

Quelques soldats, arrivés au secours de leur camarade, furent également maltraités, leurs sabres leur furent enlevés, et c'est dans un état pitoyable qu'ils furent conduits au poste de la Grande-Place.

On signale comme s'étant distingués contre les soldats un repris de justice du nom de Basilis et un garçon de magasin, qui a été arrêté, nommé Jules Dumoutier.

LE TOMBEAU DE PIE IX. — Nous recevons la communication suivante :

« M. le commandeur Acquaderni, président de la commission du tombeau de Pie IX, avait adressé à l'Assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais une lettre qui fut lue à l'une des séances publiques.

» Il demandait aux catholiques de s'associer au projet de décorer par des vitraux peints, des mosaïques et d'autres travaux artistiques, la crypte de la basilique romaine dédiée à Saint-Laurent *extra muros*, où se trouve le tombeau de Pie IX.

» Après la lecture de cette lettre, Mgr Duquesnay exhorta vivement ses diocésains à s'associer à cet hommage pieux rendu à la mémoire du grand Pontife qui a tant aimé la France. La Société de St-Charles-Borromée, 10; rue de la Barre, fut désignée pour recevoir les offrandes.

» La souscription est de 25 centimes. Une messe sera célébrée tous les mois dans la Basilique, à l'intention des souscripteurs.

» La Société de St-Charles a déjà reçu un certain nombre d'offrandes.

» Deux personnes qui désireraient concourir à cette œuvre excellente, sont priées d'envoyer leur souscription le plus tôt possible, afin que le montant, accompagné des noms, puisse être transmis à Rome dans le plus bref délai. »

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 12 janvier 1883

Présidence de M. P. FLIPO, 1er adjoint.

(Compte-rendu communiqué par la Mairie)

Présents : MM. Flipo, Roussel, Ryo, Lacquement, Willem, Bourgois, Legrand, Briet, Dhalluin, Moreau, Vienne, Godefroy, Destombes, Lepercq, Caudrelier, Spel, Debuisne, Vaissier, Delétoile, Carrette, Dégremont, Trannoy, Bonuel, Penuel, Saen, Begbin-Bonave, Alfred Rebboux, Largilliére, Degaud, Cordounier.

Absents : MM. L. Allart, Renaux, Bonne, Delebois, Demarquette.

La séance est ouverte à 8 heures 35.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion du budget.

Sur l'article 75 (subvention au Bureau de bienfaisance), sur la proposition de M. Moreau, modifiés par M. Flipo, le Conseil adopte l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil, confiant dans le dévouement de » la Commission administrative du Bureau de » bienfaisance, vote les fonds nécessaires à l'en» tretien de cet établissement, et émet le vœu » qu'il soit laïcisé. »

Sur l'article 76 (subventions aux hospices), le Conseil, sur la proposition de M. Moreau, adopte le même ordre du jour, avec la modification proposée par M. Flipo.

Les articles 77 (service des incurables), 78 (dépôt de corps à la Morgue), 79 (service des fourneaux économiques) 80 (service des Enfants trouvés ou abandonnés), 81 (coutingent de la ville dans la dépense d'entretien des aliénés indigents), 82 (service des Crèches), 83 (bourses aux Institutions de sourds-muets et aveugles), 84 (accouchement des femmes indigentes), 85 (subside pour faciliter les mariages d'indigents), 86 (secours temporaires), 87 (secours viagers et renouvelables), 88 (secours aux vieux soldats), 89 (salles d'asile), 90 (enseignement primaire), 91 (indemnité à M. l'Inspecteur des écoles), 92 (loyer d'un bâtiment d'école, rue des Fabricants), 93 (gymnase municipal), 94 (Institut Sévigné), 95 (Institut Turgot), 96 (bourses au Collège), 97 (enseignement des langues), 98 (enseignement des Beaux-Arts), 99 (académie de musique), 100 (subvention à la musique municipale), 101 (traitement du directeur de la musique), 102 bibliothèque et musées), sont mis aux voix et adoptés.

La séance est levée à 10 h. 55.

Le secrétaire du Conseil,
EMILE MOREAU.

NORD

LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.—C'est aujourd'hui lundi, que commence, dans toutes les mairies, la révision annuelle des listes électorales.

Le tableau, contenant les additions, retranchements et rectifications y est déposé, ainsi que les dites listes, au secrétariat, où toute personne en pourra demander communication sans déplacement.

Du 15 janvier au 4 février, à minuit, toute personne omise sur les listes pourra réclamer son inscription, et tout électeur inscrit sur l'une des listes de la circonscription électorale pourra réclamer l'inscription ou la radiation de tout individu omis ou indûment inscrit.

Un registre est ouvert, dans chaque mairie, pour l'inscription, par ordre de date, des réclamations.

Toute demande d'inscription devra être formulée par écrit et appuyée de pièces légalisées établissant les conditions de nationalité, d'âge et de domicile voulues par la loi. Toute demande en radiation devra contenir l'énoncé des motifs sur lesquels la demande est fondée.

ANZIN. — On a encore constaté, avant-hier, à Raismes, une tentative de déraillement sur les tramways à vapeur de Valenciennes à Anzin.

On avait placé sur les rails deux énormes pierres dont une a été écrasée. L'autre a été repoussée par le chasse-corps. Une enquête est ouverte.

DUNKERQUE. — Le sieur Bonssemaerd, cabaretier à Rosendaël, et chez lequel la douane a, tout dernièrement, découvert du tabac étranger introduit en fraude et caché sous des fagots, vient d'être condamné, samedi, par le tribunal correctionnel à six jours de prison et 1,500 francs d'amende.

A la même audience, le nommé Labaubie, négociant à Boulogne, dunkerquois d'origine, a été, pour le même fait, condamné à 6 mois de prison et 11,500 francs d'amende. Cette affaire datait de dix-huit mois, Labaubie avait même tiré des coups de revolver sur les douaniers et c'est par une circonstance fortuite que sa culpabilité a été récemment découverte.

— On a retiré de l'eau le cadavre d'un marin anglais, le nommé Philip, âgé de 30 ans. Philip se rendait, hier soir, à bord de son navire, *Le Maltèse*, amarré dans le bassin du Commerce, lorsqu'il est tombé accidentellement dans le bassin.

— La dernière descendante de l'importante famille anglaise Tugghe qui, à la suite des persécutions religieuses, vint s'établir à Dunkerque au XVIe siècle, est décédée à Albert (Somme). Un des membres de cette famille, Marie-Thérèse Jacqueline Tugghe, épouse, en 1689, notre célèbre Jean Bart.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Les bureaux de poste de Saint-Pol et de Thiant seront mis en activité le 16 janvier conrant.

Le bureau de Saint Pol desservira les communes de Saint Pol, de Petite-Syuthe, de Grande-Synthe, de Fort-Mardyck et de Mardyck, distraites de l'arrondissement postal de Dunkerque.

Le bureau de Thiant desservira les communes de Monchaux et de Verchain-Maugré, actuellement desservies par le bureau de Valenciennes, et celles de Thiant, de Pronvy et d'Haulchin, distraites de la circonscription postale de Denain.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS. — On nous écrit de Calais, le 14 janvier :

« Un accident vient de se produire à bord du bateau-drague *Fives-lez-Lille*. Le nommé Rébour, mécanicien chef, est tombé accidentellement au fond de la cale ; dans sa chute il s'est fendu la tête et cassé le bras droit.

» On l'a immédiatement transporté chez M. Dupuy, pharmacien, où il a reçu les premiers soins. Les blessures paraissent graves, d'autant plus que Rébour est âgé de soixante ans.»

—M. Robert, surveillant, chef à la gare de Calais, a été trouvé mort ce matin dans son lit; la mort paraissait remonter à 3 heures. M. Robert est ce vieillard, si connu de tous les voyageurs qui traversent Calais. Il était âgé de 81 ans.

— MM. Varinot, Caville et Bernard ont été proclamés, à Arras, adjudicataires des travaux de la nouvelle écluse de chasse de Calais.

Samedi, une messe sera célébrée à onze heures dans la basilique N.-D. de la Treil e et St-Pierre à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

Le dimanche, dans l'église de St-Maurice, à la grand'messe et à la messe de midi, un Sermon sera donné en faveur de l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres par M. l'abbé Baunard, chanoine honoraire d'Orléans, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté catholique.

Les personnes dévouées et charitables sont priées d'assister au Sermon, et de donner une nouvelle marque de bienveillance à cette œuvre.

La quête sera faite à la grand'messe par Mesdames la marquise d'Audiffret et Meunessier, et à la messe de midi par Mesdames Eugène Loucke, Georges Scrive, Albert Crespel et Paul Lecroart.

Les personnes qui ne pourraient se rendre à Saint-Maurice sont priées d'envoyer leur offr